

3 SOLUTIONS POUR VOTRE FACTURE D'EAU POTABLE



1 - La mensualisation :

10 prélèvements automatiques de janvier à octobre. Une seule facture en décembre et un solde en janvier de l'année suivante.



2 - Le prélèvement automatique :

Deux factures par an avec autorisation de prélèvement automatique. Plus de paiement à gérer !



3 - La e-facturation :

Votre e-facture est consultable et téléchargeable depuis le portail abonnés et votre compte client en ligne. Plus de papier, plus de courrier !

+ SIMPLE + RAPIDE + ÉCOLO'

Pour adhérer
soit votre portail EPSE sur **epse.siarce.fr**,
soit sur simple demande
par courriel à **regie.epse@siarce.fr**
et par Tél. au **07 77 06 57 50**

Faites votre choix et simplifiez-vous la vie !